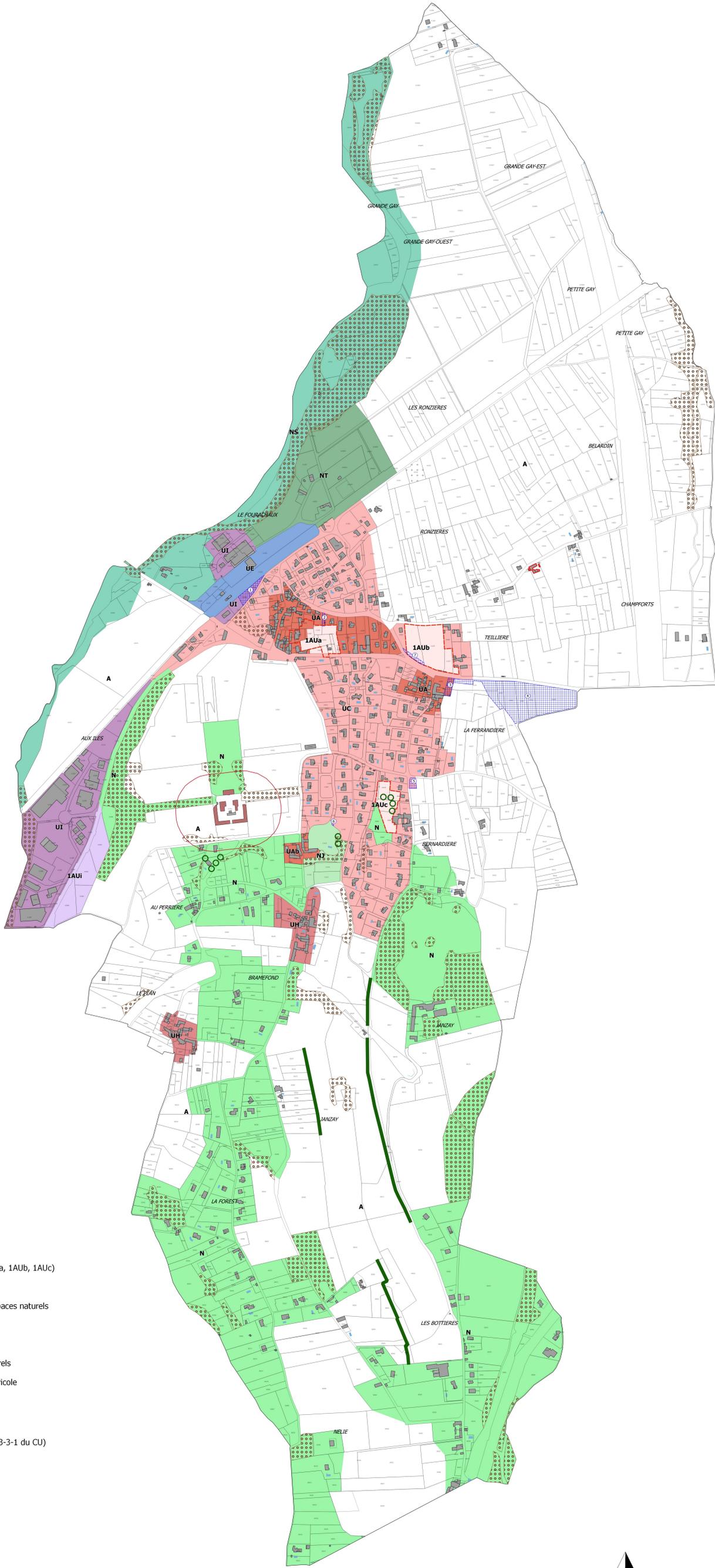


Règlement graphique
Plan d'ensemble de la commune (1/4000^{ème})



Lu pour être annexé à la délibération	Révision du PLU prescrite le 5 juillet 2008
Le Maire	PLU arrêté le 15 mai 2012
	PLU approuvé le 10 septembre 2013
	Modification n°1 du PLU approuvée le 25 juin 2019
	Révision allouée n°1 du PLU approuvée le 10 décembre 2019



Légende

- UA : zone urbaine mixte ancienne
 - UC : zone urbaine à vocation principale d'habitat
 - UH : zone urbaine de hameau
 - UE : zone urbaine à vocation d'équipements
 - UI : zone urbaine à vocation d'activités
 - 1AU : zone à urbaniser à vocation mixte (et les sous secteurs 1AUa, 1AUb, 1AUc)
 - 1AUI : zone à urbaniser pour l'accueil d'activités économiques
 - N : zone naturelle et forestière, à vocation de préservation des espaces naturels
 - NJ : zone naturelle à vocation de préservation des parcs et jardins
 - NT : zone naturelle à vocation sportive et de loisirs
 - NS : zone naturelle stricte à protéger où existent des risques naturels
 - A : zone agricole vouée exclusivement aux besoins de l'activité agricole
-
- Périmètre de réciprocité agricole
 - Bâti agricole dont le changement de destination est autorisé (L 123-3-1 du CU)
 - Orientations d'aménagement
 - Emplacements réservés
 - Espaces Boisés Classés
 - Bâti protégé (L 123-1-5 7° du CU)
-
- Arbres protégés (L 123-1-5 7° du CU)
 - Haies protégées (L 123-1-5 7° du CU)

